

Mandat du groupe de travail « Transport » 2017-2019

1. Introduction

Des infrastructures de transport performantes constituent la base du développement économique prospère et contribuent à l'intégration transfrontalière de l'espace tri national du Rhin Supérieur.

Dans ce contexte, les effets de l'unification européenne imposent des exigences élevées à l'infrastructure des transports. Outre les défis que l'on connaît déjà en termes de maîtrise des transports nord-sud, on observe depuis l'ouverture des marchés en Europe centrale et orientale un développement très dynamique des transports avec ces régions. Mais les exigences grandissantes pesant sur la poursuite du développement des systèmes de transport résultent aussi des exigences de mobilité toujours plus élevées revendiquées par l'économie et les individus mêmes de la région, et en particulier de la nécessité de ménager l'environnement.

Dans le cadre de l'aménagement des systèmes de transport du Rhin Supérieur, il s'agit de garantir cette mobilité et d'améliorer les conditions de développement structurel de l'espace. Une répartition judicieuse de la mobilité en fonction des différents transporteurs contribue à la maîtrise de la demande de transport et à la protection du climat et de l'environnement. Il s'agira d'observer les évolutions actuelles (par ex. numérisation, automatisation, la mobilité électrique, systèmes de partages etc...) et de les évaluer en fonction de leurs impacts sur l'espace du Rhin supérieur.

Le groupe de travail s'efforce ici de trouver des solutions aux problèmes à caractère bi ou tri national. L'activité doit, pour l'essentiel, être source d'impulsion pour la région. Les décisions proposées et soumises à la CRS doivent en outre s'orienter par rapport à l'objectif visé et s'avérer applicables.

2. Objectifs et attributions

Le groupe de travail Politique des transports poursuit plusieurs objectifs complémentaires.

- Améliorer l'accessibilité de la région du Rhin Supérieur dans son ensemble ainsi que dans les différentes zones qui la composent.
- Rendre les lieux centraux accessibles, grâce aux diverses options offertes en matière de dispositifs infrastructurels et de lieux de travail.
- Réduire la pollution liée aux émissions provenant du trafic par le biais d'une planification et d'un pilotage durables des transports.

Il a vocation à élaborer des propositions à l'attention de la Conférence du Rhin Supérieur, en faveur d'un aménagement des transports durable et fiable pour l'avenir et en tenant compte de l'évolution démographique future dans les différentes régions du Rhin Supérieur. Il lui incombe de trouver l'équilibre requis entre les exigences économiques, écologiques et sociales. Le groupe de travail assure une fonction de cohésion pour les groupes d'experts ainsi qu'un rôle moteur stratégique.

3. Organisation

Le groupe de travail Politique des transports est constitué de spécialistes du milieu des transports et d'administrateurs. Il se compose par ailleurs de groupes d'experts, qui approfondissent les problèmes techniques et soumettent au groupe de travail les requêtes correspondantes.

3.1. Groupe d'experts « Transports publics de personnes »

La coopération transfrontalière dans le domaine des transports publics a une longue tradition. Il convient ici d'établir une distinction entre le rôle des pouvoirs publics dans le cadre du transport longue distance et leur rôle en matière de transport régional. Tandis que le transport longue distance relève toujours très largement de la responsabilité des opérateurs ferroviaires d'Etat ou des autorités publiques, la régionalisation du transport de voyageurs a placé ce dernier sous la responsabilité des décideurs régionaux. En conséquence, le groupe d'experts « Transports publics de voyageurs » se charge, dans le domaine du transport longue distance, essentiellement de l'information mutuelle entre les membres. Il tente par ailleurs de soutenir, dans la mesure de ses possibilités, la coordination des offres de transport longue distance ainsi que les travaux d'extension d'infrastructures entre les entreprises de chemins de fer. A ce titre, il se saisit de sujets concernant la répartition des offres de transport longue distance et régional. La mise en service de la seconde phase de la LGV-Est-Européen ainsi que les réflexions concernant les extensions et/ou améliorations d'infrastructures entre l'Allemagne et la France sur les routes « nord » et sud (Kehl-Appenweier) représentent ici les principaux défis.

Les champs d'action dans le domaine du transport régional sont sensiblement plus importants en raison de la régionalisation. La coordination des responsables régionaux des transports publics pourrait permettre d'étendre les offres de transport transfrontalier actuelles et d'établir également de nouvelles connexions, si toutefois il existait une demande à cet égard. Quoiqu'il en soit, ce domaine jouit d'un fort potentiel d'améliorations concrètes en faveur de la population du Rhin Supérieur. Les questions relatives à la simplification des autorisations transfrontalières de circuler du matériel roulant sont à clarifier en particulier. Les domaines de la politique tarifaire et de la distribution doivent également bénéficier d'une nouvelle impulsion en faveur de l'intégration transfrontalière. Ceci concerne fondamentalement toutes les lignes et réseaux transfrontaliers existants ou planifiés tels que la S-Bahn tri-nationale de Bâle mais aussi les lignes régionales Offenburg-Kehl-Strasbourg et Freiburg-Müllheim-Mulhouse ou le transport régional entre Neustadt/Weinstr. et Strasbourg via Lauterbourg ou bien Wissembourg. De nouvelles liaisons sont également examinées actuellement comme par ex. Freiburg – Breisach – Colmar et Freiburg – Bâle- Euroairport Mulhouse ainsi que l'intégration de la ligne électrifiée du Hochrhein (Hochrheinstrecke) dans le réseau de la S-Bahn de Bâle.

Un nouveau champ d'activité s'ouvre dans le domaine de l'information du client. Il convient ici de garantir que les systèmes de renseignements régionaux sont combinés l'un à l'autre de manière à permettre au client de planifier simplement ses différents trajets transfrontaliers.

Les membres s'informent mutuellement des résultats des observations de déplacements grâce à des recensements de trafic et des modélisations des transports et les mettent dans la mesure du possible à disposition des partenaires pour leurs missions professionnelles respectives.

La coordination des appels d'offres doit être recherchée rapidement par les autorités organisatrices de transport afin de prendre en compte dans l'exploitation des réseaux de chaque pays de façon

fiable non seulement l'environnement mais aussi le cadre temporel. Les entraves fiscales aux offres de liaisons transfrontalières permanentes sont à supprimer.

3.2. Groupe d'experts « Transports de marchandises »

Le groupe d'experts traite du transport de marchandises par la route, le rail et les voies d'eau. Il est essentiellement caractérisé par des acteurs privés. Les acteurs concurrents expriment pourtant des préoccupations spécifiques à leur secteur pouvant également revêtir un caractère transfrontalier. La mission du groupe d'experts consiste principalement à observer les processus pertinents. En cas de modification des conditions-cadres (discussions relatives aux péages, par ex.), il est donc très important d'apporter en temps voulu les informations de nature transfrontalière.

L'infrastructure propre au transport de marchandises est elle-même soumise à diverses réglementations spécifiques à chaque pays. Dans le cadre de vastes projets d'extension de l'infrastructure, il est utile de chercher à défendre les intérêts communs dans le Rhin Supérieur.

Promouvoir l'échange d'intérêts entre les ports est un élément important. Des réunions conjointes avec les responsables portuaires ont pu être organisées par le passé, permettant ainsi de comprendre les problèmes communs. Nous nous devons de poursuivre sur la voie déjà tracée vers l'instauration d'une culture de l'information, du dialogue et de la coopération.

4. Coopération

Le groupe de travail Politique des transports se considère comme une commission ouverte cherchant, au besoin, à coopérer avec d'autres groupes de travail de la CRS ainsi que d'organisations proches (Conseil Rhénan par ex).